

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 07/04/2025	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 07/04/2025	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 07/04/2025	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	7.1.2	Délibérations afférentes aux actes budgétaires

2025
02
024
S²LO
ID : 032-213202088-20250331-2025MARS31_119-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

7

Séance Publique ordinaire du **31 mars 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 18 mars 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Valérie MANISSOL, adjointe au maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COLAS
M. Loïc DÉANGLES

Ont donné procuration :

M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON

N'ont pas pris part au vote : M. Xavier BALLENGHIEN

Secrétaire : Mme Émilie SARRAN

Objet : Budget Annexe Assainissement - Proposition d'approbation du Compte Financier Unique (CFU) exercice 2024

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

L'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances 2024 généralise le CFU (Compte Financier Unique) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Dans la poursuite des actions déjà engagées en matière de modernisation de ses outils de gestion, la commune avait décidé de passer à la nomenclature M57 développée pour l'exercice 2024 et par cohérence elle a aussi décidé de présenter le CFU pour l'exercice 2024.

Le CFU est un document de synthèse, se substituant au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public, en dérogation aux dispositions législatives et réglementaires.

La mise en place du CFU, vise plusieurs objectifs dont favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes, simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Par opposition au budget primitif (BP), le CFU permet de rapprocher les prévisions (inscrites au BP) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) durant l'exercice budgétaire. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Le compte Financier Unique est soumis aux mêmes dispositions qui s'appliquaient au compte administratif.

Le CFU de l'exercice 2024 du budget annexe « Assainissement » est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Ce budget annexe est assujéti à la TVA.

La section d'investissement

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024	
RECETTES	166 111,29€
DEPENSES	158 644,06€
RESULTAT de l'exercice	7 467,23€
Résultat REPORTE de N – 1	-1 847,59€
RESULTAT A REPORTER SUR BP 2025	5 619,64€
RAR 2024 RECETTES	0
RAR 2024 DEPENSES	0
RESULTAT RAR 2024	0
RESULTAT GENERAL	5 619,64€

Le résultat de clôture de la section d'investissement, intégrant les résultats antérieurs et le solde des restes à réaliser, présente un excédent de 5 619,64 €.

Les dépenses d'investissement se sont élevées
détaillées comme suit :

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
en 2024 à 158 644,06 €
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le 07/04/2025
ID : 032-213202088-20250331-2025MARS31_119-DE

INVESTISSEMENT	BP 2024	CFU 2024
Dépenses		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 847,59 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 847,59 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	85 945,00 €	81 008,84 €
139111 - Agence de l'eau	33 525,00 €	33 524,70 €
13912 - Régions	5 302,00 €	5 301,42 €
13913 - Départements	10 564,00 €	10 564,45 €
13918 - Autres	36 554,00 €	31 618,27 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	77 700,00 €	77 635,22 €
1641 - Emprunts en euros	74 700,00 €	75 226,39 €
1678 - Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	3 000,00 €	2 408,83 €
20 - Immobilisations incorporelles	8 300,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	8 300,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	390 000,41 €	0,00 €
21532 - Réseaux d'assainissement	390 000,41 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES	563 793,00 €	158 644,06 €

Elles se sont réalisées à 16,30 % concernant les dépenses réelles.

Les dépenses au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre section » correspondent à l'amortissement des subventions perçues les années antérieures pour **81 008,84 €**.

Le capital de la dette d'un montant de **77 635,22 €** a été payé au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés ».

Le financement de ces dépenses d'investissement s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT	BP 2024	CFU 2024
Recettes		
021 - Virement de la section d'exploitation	392 945,41 €	0,00 €
021 - Virement de la section d'exploitation	392 945,41 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	169 000,00 €	164 263,70 €
28031 - Amortissements des frais d'études	0,00 €	1 902,08 €
28131 - Bâtiments	15 500,00 €	15 441,67 €
28138 - Autres constructions	3 500,00 €	3 458,48 €
28151 - Installations complexes spécialisées	38 500,00 €	36 435,15 €
28153 - Amort. installations à caractère spécifique	109 500,00 €	105 353,32 €
28156 - Amort. matériel spécifique d'exploitation	2 000,00 €	1 673,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 847,59 €	1 847,59 €
1068 - Autres réserves	1 847,59 €	1 847,59 €
Total Recettes	563 793,00 €	166 111,29 €

Les recettes au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre section » correspondent à l'amortissement des immobilisations pour **164 263,70 €**.

La section d'exploitation :

RESULTAT D'EXPLOITATION 2024	
RECETTES	293 739,33€
DEPENSES	226 820,10€
RESULTAT de l'exercice	66 919,23€
EXCEDENT REPORTE de N-1	409 544,52€
RESULTAT A REPORTER SUR BP 2025	476 463,75€

Le résultat de clôture de la section d'exploitation, intégrant l'excédent reporté de 2023 de 409 544,52 €, présente un excédent de **476 463,75 €**

Les dépenses :

Les prévisions de dépenses réelles d'exploitation ont été réalisées à 40,22 %.

FONCTIONNEMENT	BP 2024	CFU 2024
Dépenses		
011 - Charges à caractère général	71 544,11 €	3 668,25 €
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	10 000,00 €	0,00 €
61523 - Entretien et réparations réseaux	50 000,00 €	0,00 €
6226 - Honoraires	4 000,00 €	3 396,25 €
6228 - Divers	7 544,11 €	0,00 €
6356 - Redevance occupation domaine public national	0,00 €	272,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	42 000,00 €	41 471,95 €
6218 - Autre personnel extérieur	42 000,00 €	41 471,95 €
023 - Virement à la section d'investissement	392 945,41 €	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	392 945,41 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	169 000,00 €	164 263,70 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	169 000,00 €	164 263,70 €
66 - Charges financières	26 000,00 €	17 416,20 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	25 000,00 €	18 049,88 €
66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE	1 000,00 €	-633,68 €
67 - Charges exceptionnelles	16 000,00 €	0,00 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	16 000,00 €	0,00 €
Total Dépenses	717 489,52 €	226 820,10 €

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » concerne des dépenses d'honoraire pour la saisie des données et traitement RPQS.

Au chapitre 012 « charges de personnel », 41 471,95 € ont été remboursés au budget principal pour la mise à disposition du personnel communal administratif et technique pour une année.

Au chapitre 66 « Charges financières », 18 049,88 € ont été mandatés pour régler les intérêts d'emprunts.

Les recettes :

Les recettes réelles d'exploitation de l'exercice ont été réalisées à **95,82 %**.

FONCTIONNEMENT	BP 2024	CFU 2024
Recettes		
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	409 544,52 €	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	409 544,52 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	85 945,00 €	81 008,84 €
777 - Quote-part des subventions d'inv. virées au résultat de l'exercice	85 945,00 €	81 008,84 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	222 000,00 €	212 730,49 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	222 000,00 €	212 730,49 €
Total Recettes	717 489,52 €	293 739,33 €

Les principales recettes proviennent de la redevance reversée par la SAUR pour **212 730,49 €**.

Les écritures au chapitre 042 correspondent à l'amortissement de subventions.

Le CFU 2024 et ses annexes, tel que prévu par l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'approuver le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe Assainissement, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,
 Émilie SARRAN

Le Maire,
 Xavier BALLENGHIEN



(Handwritten signature of Emilie SARRAN)



(Handwritten signature of Xavier BALLENGHIEN)

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 7 AVR. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 7 AVR. 2025